



Interpellation citoyenne : La situation de l'ASBL Youplaboum.

Mme Fizman et M. Prodhomme, représentants des signataires de l'interpellation citoyenne, signalent qu'au cours des dernières semaines, l'ASBL Youplaboum, comme de nombreuses autres structures, a été très déstabilisée par l'annonce de la suppression de plusieurs aides à l'emploi essentielles concernant 6 postes de travail. Depuis lors, suite à une forte mobilisation du secteur et des citoyens, le gouvernement a renoncé à cette mesure pour le budget 2026. Les orateurs saluent cette décision, qui constitue un soulagement important. Néanmoins, une inquiétude majeure subsiste, car rien ne garantit aujourd'hui que cette décision ne soit pas simplement reportée à l'année suivante. Cette incertitude rend toute projection extrêmement difficile, tant pour les équipes que pour les familles. Elle fragilise la stabilité des emplois, la qualité de l'accueil et la pérennité des projets. Mme Fizman et M. Prodhomme souhaitent attirer l'attention du Collège sur la situation particulière de l'ASBL Youplaboum, institution active depuis plus de 40 ans sur le territoire ucclais.

Youplaboum est un lieu d'accueil pour les enfants et les familles, un centre d'expression et de créativité, une crèche ainsi qu'un centre de vacances. Depuis sa création en 1984 et son implantation depuis ses débuts sur la commune d'Uccle, ce sont plusieurs milliers d'enfants qui y ont été accueillis et accompagnés (plusieurs centaines par an !).

Ce projet contribue activement au tissu social local, en favorisant le lien, l'inclusion et l'accès à des activités de qualité pour les enfants. Il se distingue notamment par une attention particulière portée à l'inclusion. On y accueille des enfants aux profils variés, y compris des enfants dits « extraordinaires », pour lesquels les solutions d'accueil restent aujourd'hui largement insuffisantes. Une collaboration a également été établie depuis des années avec l'ASBL « Notre Abri », structure accueillant des enfants placés par le juge.

Concrètement, comment continuer à s'investir dans des projets durables si les bases du financement sont remises en cause d'une année à l'autre ? Les travailleurs, les parents et les enfants ont besoin de visibilité et de sécurité pour envisager l'avenir sereinement.

Au-delà du cas de Youplaboum, c'est l'ensemble du secteur non-marchand qui reste suspendu à des décisions incertaines alors même qu'il remplit des missions essentielles d'intérêt général.

Les auteurs de l'interpellation citoyenne sont bien conscients du fait que la commune ne peut réparer à elle seule les décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir. Mais elle peut jouer un rôle essentiel de relais, de soutien et de plaidoyer.

Quelles actions concrètes la commune d'Uccle peut-elle envisager pour soutenir les associations actives sur son territoire ?

Comment la commune peut-elle relayer activement auprès des niveaux de pouvoir compétents la nécessité de garantir une stabilité des aides à l'emploi dans le secteur ?

Au sein même de ce Conseil communal siègent des représentants de formations politiques qui portent ces décisions : comment les élus locaux comptent-ils faire remonter ce cri d'alerte du terrain et les conséquences très concrètes de ces mesures sur la vie des associations, des crèches et des familles ?

Les signataires de l'interpellation citoyenne ne demandent pas des privilèges, mais la possibilité pour des projets porteurs de sens de continuer à exister et à remplir leur mission auprès des enfants et des familles.

Derrière Youplaboum, il y a bien plus qu'une structure : il y a du lien, de l'accueil, des valeurs, et une certaine idée de la société.

M. Mercenier estime qu'Actiris a sans doute envoyé des courriers de façon prématurée, en anticipant des décisions politiques qui n'avaient pas été prises.

Youplaboum doit faire face à une situation tout à fait particulière dans ce contexte, dans la mesure où elle bénéficie proportionnellement d'un plus grand nombre de postes ACS que d'autres associations du secteur non marchand.

Les orateurs ayant interpellé les membres du Conseil communal dont les partis respectifs siègent au gouvernement régional, M. Mercenier précise que son propre parti, d'une part, est intervenu lors du premier arbitrage, relatif à 2026, en affirmant qu'il ne fallait pas prendre des décisions aussi fortes dans des délais aussi courts, et, d'autre part, a bien l'intention de maintenir le même cap pour 2027 et 2028.

M. Cools se rappelle l'époque des années 80, au cours desquelles Youplaboum occupait une maison sise avenue d'Hougoumont, où se trouve actuellement l'école des Oursons, annexe des sections maternelles de l'école des Eglantiers.

Puis, il y a une dizaine d'années, M. Cools, alors Echevin de l'Urbanisme, a reçu une demande de permis d'urbanisme en faveur de l'installation de Youplaboum à proximité de l'avenue Latérale. Ce projet avait suscité des contestations dans le quartier, de la part d'habitants qui estimaient qu'une telle structure était inappropriée dans un quartier résidentiel. Le Collège a toutefois pris ses responsabilités en délivrant le permis et l'insertion s'est très bien passée puisqu'aucune plainte n'a été déposée.

À présent, cette activité serait menacée si l'association ne bénéficiait plus d'un certain nombre d'emplois subsidiés. Ce serait extrêmement dommageable et témoignerait de surcroît d'une certaine incohérence en matière de politique de l'emploi, puisque cela reviendrait à supprimer des emplois qui visent la réinsertion professionnelle alors que l'on veut promouvoir cette réinsertion par des mesures plus strictes en matière de chômage.

Par ailleurs, dans un contexte caractérisé par un manque de places d'accueil en région bruxelloise, il serait particulièrement regrettable que l'existence de Youplaboum fût menacée.

Le groupe Uccle en avant apportera tout son appui afin qu'une solution soit trouvée pour garantir le maintien de l'activité de l'ASBL Youplaboum, notamment grâce à la subvention du personnel concerné.

M. Meeus salue au nom du groupe Les Engagés le travail essentiel accompli par l'ASBL Youplaboum au service des enfants des familles uccloises.

Il rappelle que le dispositif des agents contractuels subventionnés (ACS), dont le coût s'élève à 256 millions d'euros en région bruxelloise, est essentiel pour de nombreuses associations mais est aussi devenu plus complexe et doit donc être évalué et modernisé.

Dans ce contexte difficile, le gouvernement régional doit prendre ses responsabilités pour maintenir une trajectoire réaliste tout en gardant une ambition forte en matière d'emploi.

M. Meeus précise qu'en date du 16 avril dernier, M. Laurent Hublet, Ministre (Les Engagés) de l'Emploi du gouvernement régional, s'est fortement mobilisé afin de réduire l'effort budgétaire envisagé initialement pour la politique de l'emploi, en vue de préserver les ACS et donc le secteur associatif.

L'effort budgétaire demandé pour Actiris ayant été réduit de plusieurs millions, on a pu confirmer qu'aucun poste ACS relevant de l'article 20 ne serait supprimé et qu'il n'y aurait pas d'uniformisation à 95 % pour les structures qui, comme Youplaboum, avaient reçu un courrier d'Actiris annonçant une suppression de postes.

Normalement, Youplaboum devrait avoir reçu un nouveau courrier indiquant que les postes n'étaient pas menacés. M. Meeus comprend que l'association puisse encore avoir des inquiétudes quant à 2027 et 2028 mais il tient à préciser que grâce au travail de concertation entrepris par le ministre, la situation a évolué de manière à ce que les réalités du terrain soient mieux prises en compte et les ASBL bénéficiant d'ACS soient davantage préservées.

Le Ministre Hublet rencontrera le secteur non marchand ucclois le 6 juin prochain.

Le Collège a-t-il pu échanger avec Youplaboum et les autres structures concernées pour déterminer comment la commune pourrait servir de relais constructif entre le tissu associatif local et la Région ?

Mme Querton estime que la situation décrite par les deux citoyens est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient dans un contexte où l'accueil de la petite enfance est déjà fortement sous tension.

Selon un sondage effectué par la Ligue des familles en 2024, 33 % des parents en Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas trouvé de place en crèche alors qu'ils en avaient besoin. Par conséquent, près d'un parent sur quatre est contraint de prendre un congé parental, de réduire son temps de travail voire de renoncer à son activité professionnelle.

Cette insuffisance de places s'avère discriminatoire quant à l'égalité entre les sexes : derrière les arbitrages professionnels et familiaux, ce sont majoritairement les mères qui paient la facture avec des temps partiels subis, des revenus amputés, des carrières ralenties, un déclasserement professionnel et finalement des pensions plus faibles.

C'est aussi un non-sens politique au regard des objectifs fédéraux de remise à l'emploi : il est pour le moins contradictoire, d'un côté, de demander aux parents, et en particulier aux femmes, d'être davantage présents sur le marché du travail et, de l'autre, de fragiliser des structures qui rendent possible cette présence.

Le groupe Ecolo estime qu'en aucun cas, l'accueil de la petite enfance ne peut constituer une variable d'ajustement budgétaire. Au contraire, il faut continuer à financer ce secteur, œuvrer à la création de places accessibles, soutenir les structures locales telles que Youplaboum, avec une attention particulière pour les familles monoparentales et précarisées.

Mme la Bourgmestre f.f. se réjouit de constater que grâce à la mobilisation de Youplaboum, les 6 postes ACS ont pu être maintenus.

Le Collège n'aurait pas manqué de soutenir l'ASBL dans les démarches qu'elle aurait entreprises si la suppression de ces emplois avait dû être confirmée.

Plusieurs membres du Conseil communal ont rappelé à juste titre à quel point Youplaboum était un élément essentiel du tissu local : chaque membre de cette assemblée pourrait raconter, à propos de Youplaboum, une anecdote, un souvenir, une émotion vécue par lui-même ou par ses propres enfants.

Il incombe donc à la commune de soutenir l'ASBL Youplaboum dans les plaidoyers qu'elle peut faire pour défendre son activité.

C'est la raison pour laquelle le Collège avait proposé à l'ASBL de passer par une médiation, étant donné que lors de l'introduction de l'interpellation citoyenne, elle était quatrième de la liste.

Une telle médiation aurait permis une rencontre d'emblée afin de déterminer comment le plaidoyer en faveur de Youplaboum pourrait être effectué auprès des autres autorités, vu que les décisions en matière d'ACS ne relèvent pas de l'échelon communal. Mme la Bourgmestre f.f. réitère sa proposition de médiation afin d'étudier avec l'ASBL les différentes pistes envisageables.

Mme l'Echevin Culer rappelle les diverses modalités du soutien communal au secteur associatif de la petite enfance, dont les subsides financiers relèvent principalement de l'ONE et de la COCOF.

Le soutien communal relève davantage d'un accompagnement structurel, logistique et partenarial.

La Quinzaine de la petite enfance est organisée et financée par la commune. Cet événement annuel constitue une vitrine gratuite pour les ASBL du territoire uclois. La communication, les supports de visibilité et la mise en valeur des projets pédagogiques, pris en charge par la commune, contribuent directement à l'attractivité des structures associatives.

La commune soutient l'implantation de projets relatifs à la petite enfance grâce à différents outils juridiques et patrimoniaux, notamment des conventions d'occupation et des baux spécifiques.

Elle apporte un appui logistique lors des événements organisés par les associations (prêt de matériel, barrières, accompagnement dans les démarches administratives nécessaires,...).

La Commission communale de l'accueil (CCA), dans laquelle siège la directrice de l'ASBL Youplaboum, offre aux structures de la petite enfance un espace officiel de dialogue et de concertation qui s'avère très important.

Mme l'Echevin Culer évoque également le rôle des équipes ATL (Accueil temps libre), qui orientent régulièrement les familles vers les structures associatives et les solutions de transition présentes sur le territoire communal, quoique leur mission concerne principalement les enfants scolarisés.

Mme Fiszman et M. Prodhomme remercient les membres du Collège et du Conseil pour leur écoute. Ils sont tout à fait ouverts à une démarche de médiation, même s'ils ont estimé nécessaire de s'exprimer en séance publique via cette interpellation citoyenne.